
Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 58
Délégués présents : 5
Absents : 53

Vote(s) pour : 5
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 12 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 17 décembre 2025

*(Cette seconde réunion est organisée en l'absence de quorum le 12 décembre 2025.
24 délégués étaient présents et avaient émis un avis unanime et favorable sur ce point)*

*** *** ***

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSE, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2025-01-1712 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 22 mai 2025

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM le 22 mai 2025 prévoyant que le procès-verbal de chaque séance de Comité syndical doit être adopté par l'assemblée délibérante,

VU le procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 22 mai 2025, transmis par courrier électronique le 17 juillet 2025, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents, rendant compte des discussions et des délibérations conformément à la tenue de la séance,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été émise sur ce procès-verbal,

Délibération

Le Bureau consulté,

Le Président entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Comité syndical qui s'est tenue le 22 mai 2025.

Le Président
Monsieur Henri HASSE



Pour extrait conforme
Metz, le 17 décembre 2025

Le secrétaire de séance
Monsieur Denis BLOUET